



## Les exploitations CAPRINES LAIT du Massif central en agriculture biologique

### Résultats de la campagne 2023

*Suivis des exploitations et contribution à la rédaction :*

Valérie DUFOURG, Chambre d'agriculture du Lot

Benjamin HATTERLEY, Bio 46

Catherine SAUNIER, Chambre d'agriculture de l'Aveyron

*Synthèse des données et rédaction :*

Nicole BOSSIS, Institut de l'élevage



*Édition : Avril 2025*



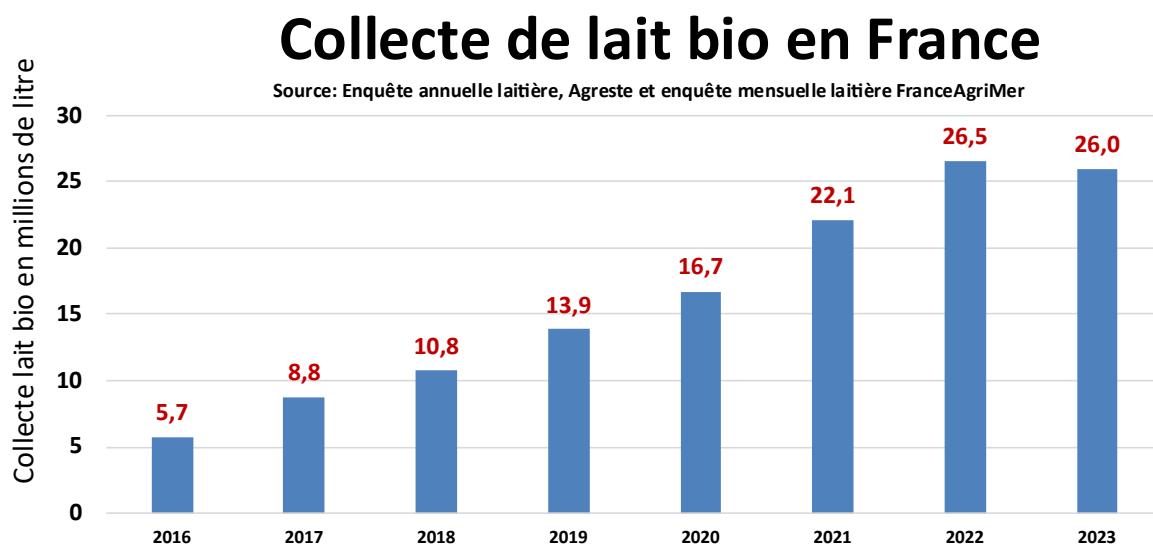
## 1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle Bio Massif Central

En 2013 et 2014, le Pôle Bio Massif Central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif central pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique (AB). Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions en AB. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants en AB viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés. En 2022, les partenaires ont souhaité poursuivre leur collaboration dans un projet BioRéférences 2022-2028 autour des références technico-économiques des élevages de ruminants, notamment face aux nombreux enjeux rencontrés par les élevages en AB (aléas économiques, climatiques, évolution de la PAC...).

Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de fermes localisées sur le Massif central a été constitué depuis la campagne 2014 pour les cinq filières de ruminants (bovin lait, bovin viande, ovin lait, ovin viande et caprin). Cette synthèse présente les résultats issus de ce réseau d'élevages pour la filière caprine laitière en agriculture biologique - campagne 2023, auxquels ont été ajoutés ceux d'élevages suivis dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage ou ayant réalisé un coût de production avec le logiciel COUPROD.

## 2. L'élevage caprin lait en AB en France et dans le Massif central

Selon les dernières statistiques nationales publiées par l'Agence Bio, en 2024, 1 539 exploitations caprines étaient certifiées « bio » en 2023, soit 57 de plus qu'en 2022 (+ 3,8 %). Parmi elles, il y avait environ 180 livreurs. En 2023, l'effet de la crise commence à être observé avec un léger recul des volumes collectés, mais moins important qu'en lait de vache. 46% du lait bio collecté a été déclassé ou stocké en 2022, 50% en 2023 avec des choix différents selon les entreprises en fonction de leurs autres marchés.





### 3. Ce qu'il faut retenir de la campagne 2023

Avec des fourrages de qualité mais peu abondants, les lactations 2022-2023 ont bien démarré, mais au printemps, la production a ralenti avec une moindre disponibilité en bons fourrages. Les fourrages récoltés en 2023, eux, sont abondants mais de qualité hétérogène. Avec des températures anormalement élevées à l'automne, des mises bas parfois précoces et de mauvaises préparations, les lactations de septembre-octobre ont quant à elles mal démarré.

Sur le plan économique, l'IPAMPA lait de chèvre s'est stabilisé en 2023 (-0,3 %/2022) mais reste haut. Le prix moyen payé du lait bio a progressé de +3,3 % par rapport à 2022 (+5,6 % sur notre échantillon) mais l'écart s'est réduit entre les prix du lait conventionnel et du lait bio : de 219 € en 2021 à seulement 154 € en 2023. Entre 2023 et 2022, au niveau national, le prix du lait conventionnel a augmenté de +73 €/1000 litres alors que celui du lait bio a augmenté de seulement +34 €/1000 litres. Les fromagers fermiers ont pour la plupart augmenté le prix de vente de leurs produits.

### 4. L'échantillon d'exploitations pour la campagne 2023

Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques de 13 exploitations qui livrent leur lait à une laiterie et de 19 exploitations qui transforment et commercialisent leur production laitière. Les élevages mixtes (à la fois livreurs et transformateurs) ont été rangés, selon la proportion de leur lait transformé, dans le groupe Livreurs (12% et moins de lait transformé) ou dans le groupe Fromagers fermiers (au moins 88% de lait transformé).

Les résultats ont été recueillis par différentes structures dans le cadre de plusieurs projets dont BioRéférences 22-28 : Bio 46, les Chambres d'agriculture de l'Aveyron, du Lot, et aussi de La Lozère, du Tarn-et-Garonne, de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, du Gard, du Rhône, de la Haute-Vienne et de la Nièvre.

5 exploitations font partie du réseau BioRéférences, 13 sont suivies dans le cadre du dispositif Inosys Réseaux d'élevage et 14 ont réalisé un coût de production avec le logiciel COUPROD.

9 exploitations laitières et 11 fromagers fermiers, présents sur 2022 et 2023 ont fait l'objet d'une analyse de l'évolution de leurs résultats entre ces deux campagnes.

*Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas toute la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif central mais seulement de l'échantillon étudié.*



## 5. Structures des exploitations

Chez les **fromagers fermiers**, le collectif de main-d'œuvre est généralement important : avec 3,2 unités de main-d'œuvre (UMO) en moyenne, il varie de 1,5 à 9 UMO. 12 exploitations sur 19 emploient de la main d'œuvre salariée (de 0,6 à 4,2 UMO). Les exploitations disposent de 36 ha de SAU en moyenne, avec une grande variabilité des structures, la SAU des exploitations suivies variant de 0 (pour un pastoral) à 118 ha.

La surface fourragère principale représente près de 90 % de la SAU ; elle est pour l'essentiel composée de surfaces en herbe. Les exploitations fermières sont spécialisées avec en moyenne 72 chèvres (de 33 à 120 chèvres/exploitation) qui produisent 42 800 litres.

Chez les **livreurs**, 9 exploitations sur 13 sont en structure sociétaire avec en moyenne 2,7 UMO (de 1 à 4,2 UMO/exploitation). Les structures d'exploitation sont de dimensions très variables. Avec une SAU moyenne de 78 ha, elles vont de 15 à 320 ha. La surface fourragère occupe 83 % de la SAU. La taille des cheptels qui s'établit en moyenne à 247 chèvres est également très hétérogène avec des troupeaux allant de 96 à 448 chèvres. 5 exploitations sur 13 détiennent aussi des bovins viande.

Ces livreurs se sont pour la plupart installés récemment et n'ont pas encore atteint leur rythme de croisière (/taille du troupeau, lait par chèvre).

	<b>Fromager</b>	<i>Évolution 2023/2022</i>	<b>Livreur</b>	<i>Évolution 2023/2022</i>
Nombre d'élevages	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>5</b>
Main d'œuvre totale (UMO)	<b>3,2</b>	<b>=</b>	<b>2,7</b>	<b>+0,2 UMO</b>
dont main d'œuvre exploitant	<b>2,1</b>	<b>=</b>	<b>2,1</b>	<b>+0,2 UMO</b>
dont main d'œuvre salariée	<b>1,1</b>	<b>=</b>	<b>0,5</b>	<b>+0,1 UMO</b>
SAU (ha)	<b>36</b>	<b>-2 ha</b>	<b>78</b>	<b>-10 ha</b>
Surface fourragère principale (ha)	<b>31</b>	<b>-1 ha</b>	<b>65</b>	<b>-14 ha</b>
Nombre de chèvres	<b>72</b>	<b>+ 2 chèvres</b>	<b>247</b>	<b>+ 5 chèvres</b>
Lait produit (l)	<b>42 800</b>	<b>-4%</b>	<b>182 600</b>	<b>+2%</b>
Nombre de vaches allaitantes	<b>0</b>	<b>=</b>	<b>17</b>	<b>-1 vache</b>

## 6. Résultats techniques de l'atelier caprin

Les fromagers fermiers produisent en moyenne 150 litres de lait de moins par chèvre que les livreurs. Ils distribuent un peu moins de concentrés par chèvre – 42 kg de moins par an – mais, compte tenu de la production des chèvres, ils en utilisent finalement un peu plus pour produire un litre de lait. 70% des fromagers fermiers et plus de 80 % des livreurs achètent des fourrages.

Ces données moyennes masquent une forte variabilité intra système. Chez les fromagers fermiers, la productivité animale varie de 255 à 876 litres par chèvre. Chez les livreurs, elle est comprise entre 498 et 939 litres par chèvre.

En 2023, sur un échantillon constant, la taille des troupeaux progresse un peu par rapport à 2022, le lait produit par chèvre est en retrait chez les fromagers fermiers comme chez les laitiers. Avec un prix des concentrés en retrait, les livreurs ont distribué davantage de concentrés aux chèvres. A l'inverse,



les fromagers fermiers ont réduit les quantités distribuées. Dans un contexte peut être un peu plus tendu pour la vente, ils n'ont pas souhaité produire trop de lait.

	<b>Fromager</b>	<i>Évolution 2023/2022</i>	<b>Livreur</b>	<i>Évolution 2023/2022</i>
Nombre d'élevages	19	11	13	9
Nombre de chèvres	72	+2 chèvres	247	+5 chèvres
Lait chèvre produit (l)	42 800	-4%	186 200	+2%
Lait chèvre produit /chèvre (l)	590	-4,5%	740	-3,8%
Taux butyreux (g/l)	36,5	-0,8 pt	37,6	+0,5 pt
Taux protéique (g/l)	33,3	+1 pt	34	=
Quantité de concentrés et déshydratés/chèvre (kg)	270	-8,5%	312	+9,3%
Quantité de concentrés et déshydratés/litre (g)	460	-4,2%	420	+13,6%

## 7. La marge brute de l'atelier caprin

Chez les **fromagers fermiers**, la marge brute par chèvre s'établit en moyenne à 1 446 €/chèvre. Elle est équivalente à celle des fromagers conventionnels de la région Occitanie suivis dans le cadre du dispositif Inosys Réseaux d'élevage (1 434 €/chèvre). En revanche, elle est plus élevée ramenée aux 1000 litres (2 451 € versus 1 983 €/1000 litres). La valorisation du litre de lait plus élevée dans le groupe bio (+ 7,1%) et la productivité animale plus faible (moins 100 litres par chèvre) expliquent ces résultats.

Chez les **livreurs**, la marge brute s'établit en moyenne à 462 €/chèvre. Elle est similaire à celle des livreurs conventionnels de la région Occitanie suivis dans le cadre du dispositif Inosys Réseaux d'élevage (456 €/chèvre). Si la productivité animale est plus faible (moins 106 litres par chèvre) chez les livreurs bio, les charges sont presque aussi fortes mais le prix du lait est plus élevé que chez les conventionnels Inosys (1 144 €/1 000 litres contre 955 €/1 000 litres).

Ces marges brutes unitaires moyennes masquent une grande variabilité, avec des écarts allant de 1 à 4 chez les fromagers fermiers et de 1 à 6 chez les livreurs.

Sur échantillon constant, on observe que la production laitière par chèvre est en baisse à la fois pour les fromagers fermiers et les livreurs. La valorisation du lait a augmenté entre 2022 à 2023, à la fois pour les fromagers fermiers (augmentation du tarif de vente des fromages) et pour les livreurs (augmentation du prix payé qui ne devrait pas être reconduite pour 2024). En parallèle, dans un contexte de stabilisation du prix des intrants, le montant des charges opérationnelles est en diminution chez les fromagers fermiers, il augmente chez les livreurs. Au final, la marge brute de l'atelier s'améliore pour les fromagers fermiers avec l'augmentation de la valorisation du lait. Chez les livreurs, elle est en recul avec des charges qui augmentent alors que la production laitière diminue.



	<b>Fromager</b>	<i>Évolution 2023/2022</i>	<b>Livreur</b>	<i>Évolution 2023/2022</i>
Nombre d'élevages	19	11	13	9
Nombre de chèvres	72	+ 2 chèvres	247	+ 5 chèvres
Lait chèvre produit (l)	42 800	-4%	182 600	+2%
Lait chèvre produit /chèvre (l)	590	-4,5%	740	-3,8%
Produit atelier caprin en €/chèvre	<b>1 928</b>	<b>-0,4%</b>	<b>898</b>	<b>-0,5%</b>
dont produit lait	1 792		846	
Produit atelier caprin en €/1 000 litres	3 130	<b>+5,6%</b>	1 144	<b>+5,6%</b>
dont produit viande	30		11	
dont autres produits	50		13	
dont aides	56		28	
Charges opérationnelles/chèvre	<b>482</b>	<b>-6,4%</b>	<b>436</b>	<b>+3,7%</b>
dont concentrés achetés et prélevés	180		265	
dont achat fourrages	59		55	
dont frais d'élevage	106		73	
dont frais de transformation et commercialisation	123		25	
dont charges SFP	143		18	
Marge brute/chèvre	<b>1 446</b>	<b>+1,7%</b>	<b>462</b>	<b>-4,7%</b>
Marge brute/1 000 litres	<b>2 451</b>	<b>+6,5%</b>	<b>624</b>	<b>-0,9%</b>
Marge brute/Produit de l'atelier	<b>75%</b>	<b>+1 pt</b>	<b>51%</b>	<b>-3 pts</b>



## 8. Les résultats économiques de l'exploitation

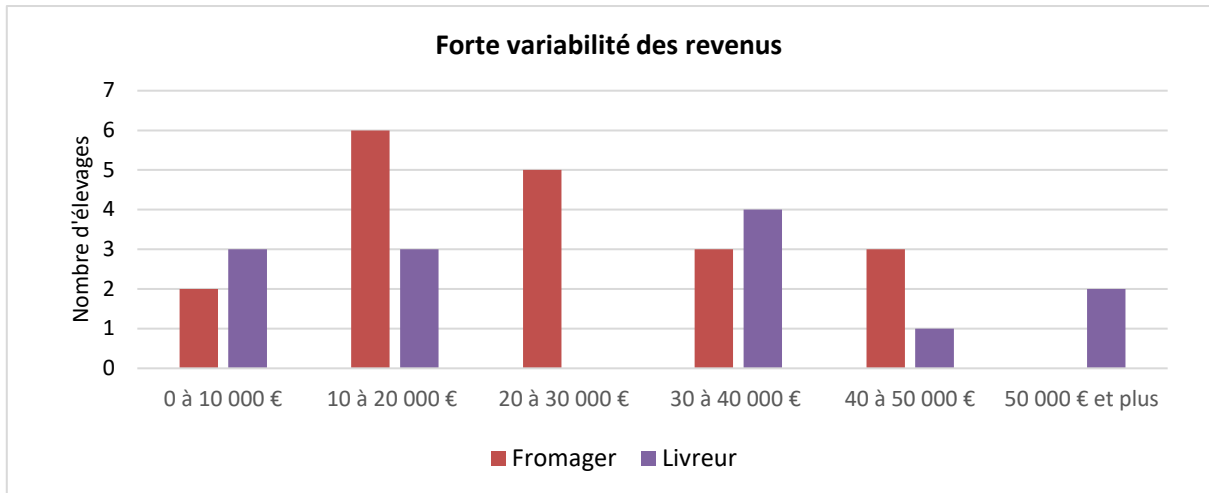
Chez les **fromagers fermiers**, le revenu disponible pour assurer les prélèvements privés des éleveurs et autofinancer une partie des investissements réalisés au cours de l'année se situe autour de 25 100 € par UMO exploitant, soit 26 % du produit brut avec aides. Autour de cette moyenne, on enregistre des écarts très importants entre exploitations. Le revenu disponible varie de 2 600 € à 43 000 €/UMO exploitant.

Sur échantillon constant, l'EBE est en retrait avec moins de litrage transformé et commercialisé, des charges de structure (énergie, main d'œuvre) en hausse et l'augmentation des annuités qui vient pénaliser encore plus le revenu.

Chez les **livreurs**, le revenu disponible pour assurer les prélèvements privés des éleveurs et autofinancer une partie des investissements réalisés au cours de l'année se situe autour de 25 700 € par UMO exploitant, soit 16 % du produit brut avec aides. Autour de cette moyenne, on enregistre des écarts très importants entre exploitations. Le revenu disponible varie de 340 € à 123 100 €/UMO exploitant. Le niveau des annuités est élevé : celles-ci représentent près de la moitié de l'EBE.

Sur échantillon constant, le revenu est en hausse avec un produit en augmentation (volume de lait et prix, conjoncture viande bovine, diversification avec photovoltaïque...). Avec un prix des intrants en retrait, l'EBE s'améliore. Chez ces éleveurs pour la plupart récemment installés, les annuités augmentent encore.

	<b>Fromager</b>	<i>Évolution 2023/2022</i>	<b>Livreur</b>	<i>Évolution 2023/2022</i>
Nombre d'élevages	19	11	13	9
Produit total d'exploitation (PBT)	203 600	-1,1%	346 200	+8,5%
Produit total d'exploitation/UMO à rémunérer	63 600		133 200	
Excédent Brut d'Exploitation	73 300	-7,5%	106 200	+22%
EBE /UMO exploitant	34 900		50 900	
EBE /PBT	36%		31%	
Annuité des emprunts LMT	20 500	+8,3%	52 800	+13%
Annuités des emprunts LMT /PBT	10%		15%	
Annuités/EBE	28%		49%	
Disponible pour exploitants et autofinancement	52 800	-12%	54 000	+31%
Disponible pour exploitants/UMO exploitant	25 100		25 700	





## 9. Le coût de production de l'atelier caprin en 2023

**Le coût de production de l'atelier caprin** a été calculé selon la méthode nationale mise au point par l'Institut de l'Élevage. Exprimé en euros par 1 000 litres, le coût de production intègre l'ensemble des charges qui sont engagées au niveau de l'atelier :

- Les charges courantes correspondent aux dépenses ayant donné lieu à des flux monétaires au cours de l'exercice, chaque poste étant ajusté des variations de stocks. Les céréales autoconsommées sont intégrées sur la base de leur coût de production et non d'un prix de cession ;
- Les amortissements correspondent à l'usure et à la décote du matériel, des équipements et des bâtiments utilisés ;
- Les charges supplétives sont des charges calculées qui visent à rémunérer les facteurs de production que l'éleveur met à la disposition de son entreprise : les terres en propriété (valorisées au prix du fermage moyen de l'exploitation ou de la région), les capitaux propres (rémunérés au taux d'intérêt du livret A) et le temps de travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Ce temps de travail est rémunéré sur la base de 2 SMIC « brut » par unité de main-d'œuvre ; ce montant est supposé couvrir également les charges sociales exploitant.

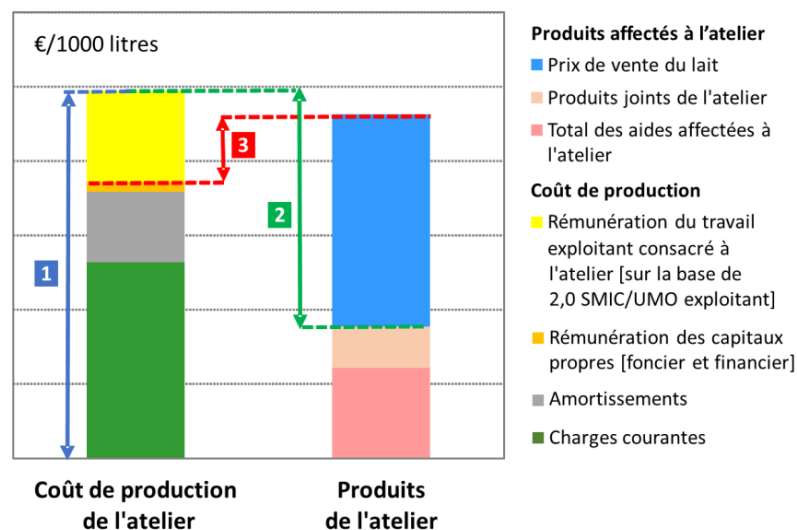
Pour pouvoir comparer les charges affectées au prix de vente du lait, on utilise comme indicateur le **prix de revient**. Ce prix de revient correspond au prix de vente qui permettrait de couvrir l'ensemble des charges engagées par l'éleveur et de rémunérer l'ensemble des facteurs de production (main-d'œuvre et capitaux) au niveau défini. Il est égal au coût de production moins les montants des aides (1<sup>er</sup> pilier, couplées et découplées ainsi que 2<sup>ème</sup> pilier) et des produits autres que le lait affecté à l'atelier.

Enfin, la **rémunération du travail permise par le produit** permet de mesurer la part des produits affectés à l'atelier qui reste pour rémunérer la main-d'œuvre exploitant une fois que toutes les autres charges ont été couvertes (charges courantes, amortissements, rémunération des terres en propriété et des capitaux propres). La rémunération du travail permise par le produit peut être exprimée en euros pour mille litres de lait et en équivalents SMIC par UMO affectée à l'atelier.

1 Coût de production [base 2,0 SMIC]

2 Prix de revient

3 Rémunération permise par les produits





	<b>Fromager</b>	<i>Évolution 2023/2022</i>	<b>Livreur</b>	<i>Évolution 2023/2022</i>
Nombre d'élevages	19	<b>11</b>	13	<b>9</b>
Main-d'œuvre exploitant dédiée à l'atelier et aux céréales intraconsommées	1,7		1,6	
Main-d'œuvre salariée dédiée à l'atelier et aux céréales intraconsommées	0,9		0,4	
Main-d'œuvre à rémunérer pour l'atelier et les céréales intraconsommées	2,6		2,1	
Lait commercialisé (l)	41 000	-4,2%	182 200	-0,9%
Productivité de la main-d'œuvre rémunérée (l/UMO)	<b>15 800</b>	<b>-7,3%</b>	<b>102 700</b>	<b>-0,8%</b>
Alimentation achetée (€/1 000 l)	420	-2%	434	-0,2%
Approvisionnement des surfaces (€/1 000 l)	26		29	
Frais d'élevage (€/1 000 l)	197		94	
Frais de transformation et commercialisation (€/1 000 l)	253		12	
Mécanisation (€/1 000 l)	479	-8,7%	284	+2,5%
Bâtiments et installations (€/1 000 l)	548	+22,9%	199	+11,4%
Frais divers de gestion (€/1 000 l)	302		90	
Foncier et Capital (€/1 000 l)	244		97	
Travail (€/1 000 l)	<b>2 480</b>	<b>+11%</b>	<b>404</b>	<b>+1,4%</b>
dont salaires et charges salariales (€/1 000 l)	420		51	
dont rémunération exploitant (€/1 000 l)	2 059		353	
Produit total atelier (€/1 000 l)	<b>3 854</b>	<b>+5,8%</b>	<b>1 444</b>	<b>-2,4%</b>
Produit lait (€/1 000 l)	<b>3 130</b>	<b>+5,6%</b>	<b>1 144</b>	<b>+5,7%</b>
Produit viande (€/1 000 l)	66		12	
Autres produits (€/1 000 l)	96		16	
Aides (€/1 000 l)	564		272	
Coût de l'alimentation (€/1 000 l)	445		463	
Coût du système d'alimentation (€/1 000 l)	1 007		790	
<b>Coût de production atelier (€/1 000 l)</b>	<b>4 949</b>	<b>+10,7%</b>	<b>1 642</b>	<b>+3,3%</b>
Prix de revient (€/1 000 l)	<b>4 224</b>	<b>+11,3%</b>	<b>1 342</b>	<b>+3,5%</b>
Rémunération du travail exploitant permise (€/1 000 l)	965		155	
Rémunération du travail exploitant permise (nb de SMIC /UMO)	<b>0,9</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,9</b>	<b>+0,2</b>



Chez les fromagers fermiers, le coût de production total est en moyenne de 4 949 €/1 000 litres soit, sur échantillon constant, une progression de près de 11 % par rapport à 2022. Les charges courantes représentent 46 % du coût de production, les amortissements 10 % et les charges supplétives 44 %. Le montant total des produits affectés à l'atelier caprin est de 3 854 €/1 000 litres en moyenne. Le produit lait représente 81 % du produit de l'atelier. Les produits joints (chevreaux, réformes...) et les aides affectées à l'atelier caprin (aide caprine, part des aides découplés, de l'ICHN...) représentent respectivement 4 % et 15 % du produit affecté à l'atelier.

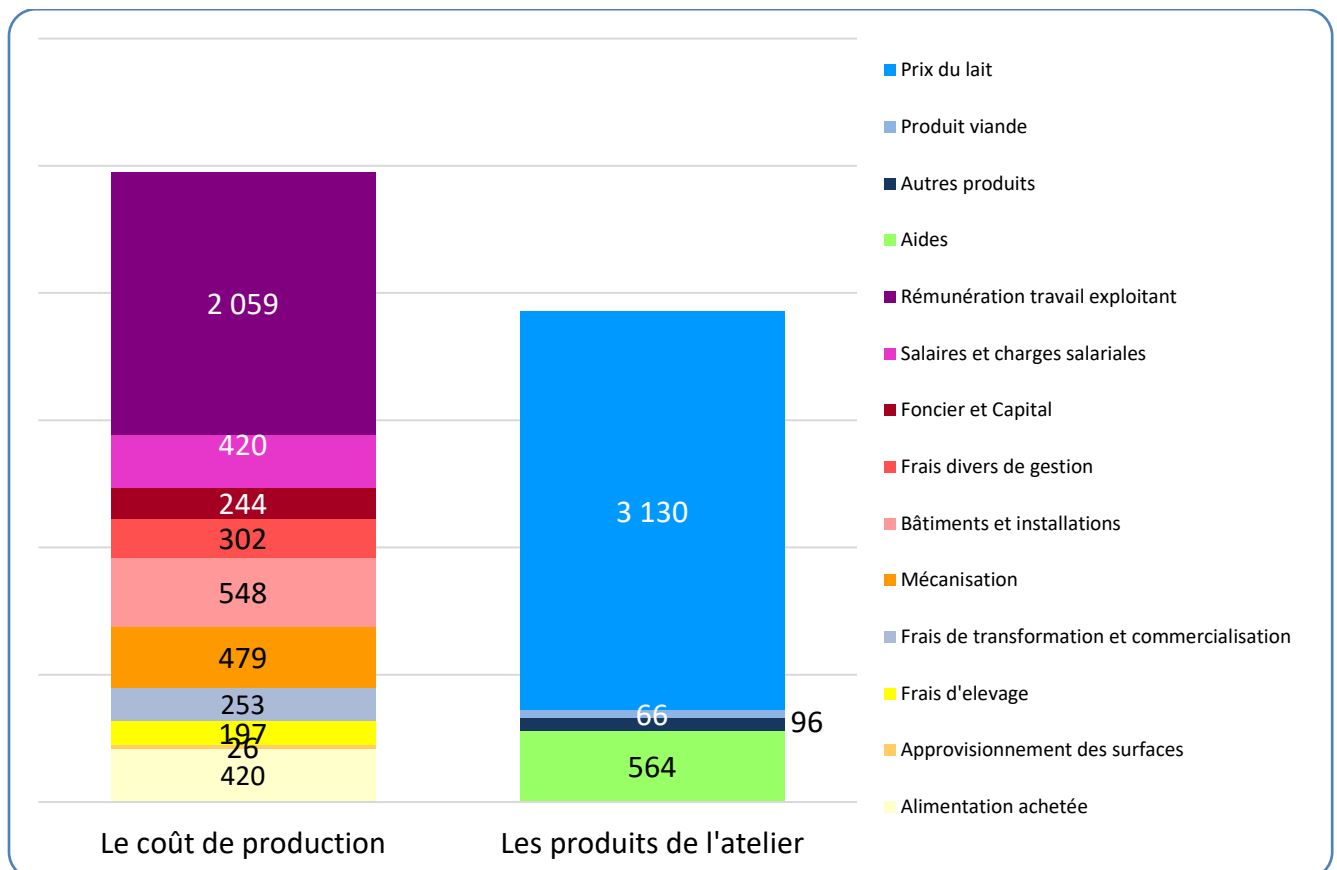
La rémunération du travail permise par les produits s'élève à 0,9 SMIC par UMO exploitant en moyenne, en retrait de 0,3 SMIC/UMO sur échantillon constant par rapport à 2022. Le prix de revient pour que l'éleveur puisse se rémunérer à hauteur de 2 SMIC/UMO est en moyenne de 4 224 €/1 000 litres soit près de 35 % de plus que la valorisation du lait en 2023.

Autour de ces moyennes, on enregistre des écarts très importants entre ateliers :

- La productivité du travail varie de 10 300 à 26 100 litres /UMO ;
- La valorisation du litre de lait varie de 2 232 à 4 539 €/1 000 litres ;
- Les charges courantes varient de 1 603 à 3 726 €/1 000 litres ;
- Les amortissements varient de 129 à 1 001 €/1 000 litres.

Au final, la rémunération du travail permise par les produits varie de -0,6 à 2,5 SMIC/UMO.

Ces écarts illustrent les marges de progrès possibles pour certains élevages, que ce soit au niveau de la productivité du travail, de la valorisation du litre de lait et de la maîtrise des charges, qu'elles soient opérationnelles ou de structure. Et c'est bien la cohérence entre ces trois facteurs qui fera le revenu.





Chez les livreurs, le coût de production total est en moyenne de 1 642 €/1 000 litres soit sur échantillon constant, une progression de 3,3 % par rapport à 2022. Les charges courantes représentent 60 % du coût de production, les amortissements 17 % et les charges supplétives 23 %. Le montant total des produits affectés à l'atelier caprin est de 1 444 €/1 000 litres en moyenne. Le produit lait représente 79 % du produit de l'atelier. Les produits joints (chevreaux, réformes...) et les aides affectées à l'atelier caprin (aide caprine, part des aides découplés, de l'ICHN...) représentent respectivement 2 % et 19 % du produit affecté à l'atelier.

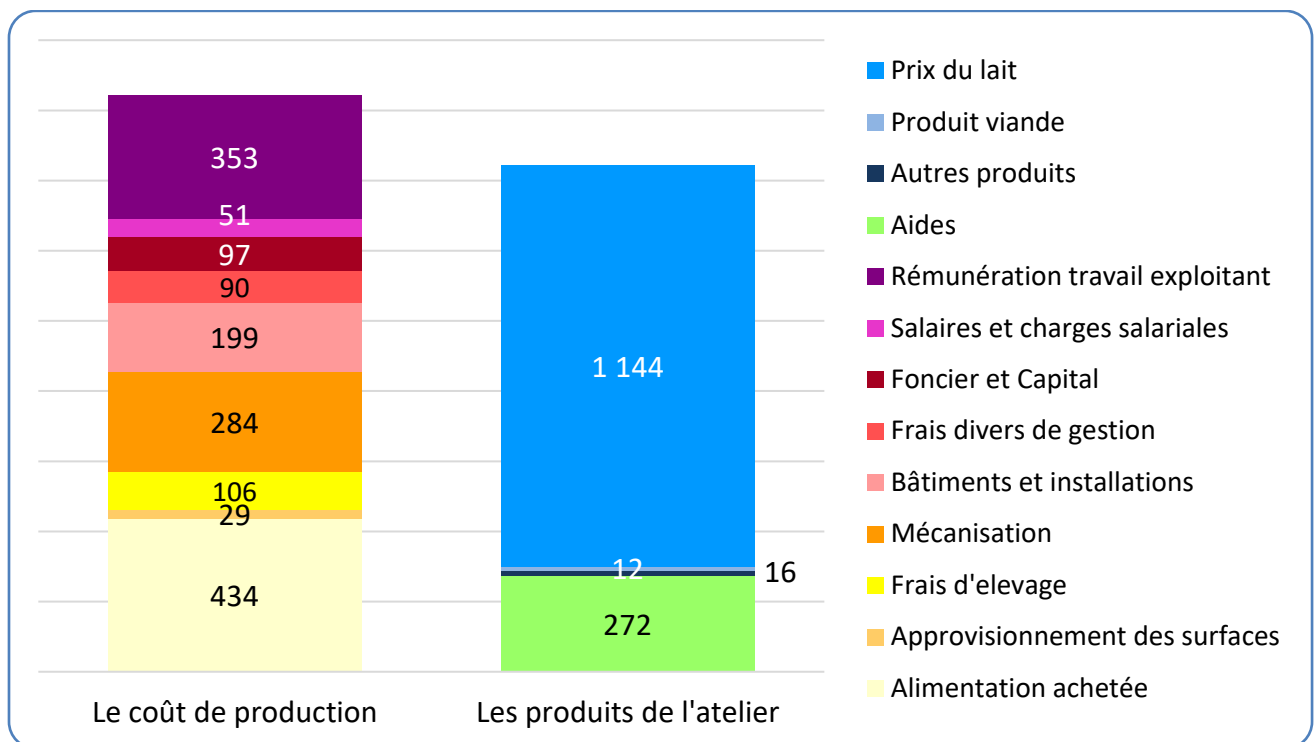
La rémunération du travail permise par les produits s'élève à 0,9 SMIC par UMO exploitant en moyenne, en augmentation de 0,2 SMIC/UMO sur échantillon constant par rapport à 2022. Le prix de revient pour que l'éleveur puisse se rémunérer à hauteur de 2 SMIC/UMO est en moyenne de 1 342 €/1 000 litres soit 17 % de plus que le prix du lait payé en 2023.

Autour de ces moyennes, on enregistre des écarts très importants entre ateliers :

- La productivité du travail varie de 48 100 à 228 200 litres /UMO ;
- La valorisation du litre de lait varie de 808 à 1 076 €/1 000 litres ;
- Les charges courantes varient de 637 à 1 424 €/1 000 litres ;
- Les amortissements varient de 109 à 379 €/1 000 litres.

Au final, la rémunération du travail permise par les produits varie de -0,9 à 3,5 SMIC/UMO.

Ces écarts illustrent les marges de progrès possibles pour certains élevages, que ce soit au niveau de la productivité du travail, de la valorisation du litre de lait et de la maîtrise des charges, qu'elles soient opérationnelles ou de structure. Et c'est bien la cohérence entre ces trois facteurs qui fera le revenu.





## 10. Conclusion

En 2023, les **fromagers fermiers** enregistrent une baisse de revenu. Ils ont bien passé des hausses de tarifs mais leur production transformée et commercialisée est en retrait. Le revenu moyen reste aujourd'hui modeste. Pour améliorer ce revenu, les fromagers peuvent augmenter la productivité du travail en améliorant les performances animales et/ou en continuant à améliorer la valorisation du lait.

Le revenu des **livreurs** de lait a progressé en 2023 avec une hausse du prix du lait et une bonne maîtrise des charges courantes. Mais le niveau d'endettement est élevé. Le contexte est encore difficile pour la filière longue bio. Les achats de produits biologiques au lait de chèvre au rayon libre-service des grandes surfaces ont reculé de près de 12%. Les entreprises laitières n'envisagent pas d'augmenter le prix du lait. En 2024, la météo humide et peu ensoleillé n'a rien arrangé avec des fourrages récoltés de médiocre qualité et une gestion plus compliquée du parasitisme. L'amélioration des revenus risque de se faire encore attendre.

## 11. Lexique

**Charges opérationnelles** : Montant total des charges variables, liées au volume actuel de l'activité : aliments achetés, frais d'élevage, frais vétérinaires, engrais, semences...

**Charges de structure** : Total des charges fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre : salaires, cotisations sociales, fermage, entretien et amortissements du matériel, des installations, des bâtiments...

**Excédent brut d'exploitation (EBE)** : Différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers.

**IPAMPA** : Indice des prix d'achat des moyens de production agricole.

**Marge brute caprine** : Différence entre la valeur de la production de l'atelier caprin (produit brut de l'atelier) et les charges opérationnelles caprines.

**Productivité laitière** : Volume de lait produit par chèvre présente.

**Produit brut** : Montant total des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production. Intègre les aides PAC.

**Produit caprin** : Montant des biens et des services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier caprin.

**Revenu disponible** : Produits d'exploitation + produits financiers – charges opérationnelles – charges de structure (y compris les cotisations sociales exploitant).

**Surface agricole utile (SAU)** : Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales (parcours).

**Surface fourragère principale (SFP)** : Ensemble des surfaces fourragères, hors surfaces pastorales (parcours).

**Unité de main-d'œuvre (UMO)** : Correspond à une personne occupée à plein-temps sur une exploitation.



## VOS CONTACTS FILIERE CAPRINS BIO DU COLLECTIF BIORÉFÉRENCES

### Institut de l'élevage

CS 45 002  
86550 MIGNALOUX BEAUVOIR  
Tél. : 05 49 44 74 94  
Contact : Nicole BOSSIS  
Mail : [nicole.bossis@idele.fr](mailto:nicole.bossis@idele.fr)

### Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Carrefour de l'Agriculture  
12026 RODEZ cedex 09  
Tél. : 05 65 73 78 38 / 06 99 78 30 95  
Contacts : Catherine SAUNIER  
Mails : [catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr](mailto:catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr)

### Bio 46

21 rue Joachim Murat  
46000 CAHORS  
Tél. : 06 22 80 17 75  
Contact : Benjamin HATTERLEY  
Mail : [benjamin.bio46@bio-occitanie.org](mailto:benjamin.bio46@bio-occitanie.org)

### Chambre d'agriculture du Lot

Rue des artisans  
46500 GRAMAT  
Tél. : 05 65 38 75 60 / 07 70 12 38 13  
Contact : Valérie DUFOURG  
Mail : [v.dufourg@lot.chambagri.fr](mailto:v.dufourg@lot.chambagri.fr)

## LE PROJET BIOREFERENCES 22-28

### Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle Bio Massif Central

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont / 89 avenue de l'Europe – CS 82212 / 63370 LEMPDES  
@ : <https://pole-bio-massif-central.org> & <https://pole-bio-massif-central.org/bioreferences/>  
Contact : Aurélie BELLEIL / Mail : [valorisation@pole-bio-massif-central.org](mailto:valorisation@pole-bio-massif-central.org) / Tél. : 04 73 98 69 56



*Le projet BioRéférences 22-28 est financé dans le cadre de la Convention de Massif/Massif Central par l'Etat (FNADT).*



*La collecte de ses données et leur analyse ont aussi été permises par le soutien de :*

